

MODALITÉS D'ADMISSION

MODALITÉS D'ADMISSION

Hors Temps Scolaire et Aménageables

CANDIDATS DÉBUTANTS

Instrument

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées déterminée par la direction, en fonction des places disponibles. Une rencontre avec les enseignants est exigée, lors d'une journée portes ouvertes en juin (ou en avril dans le cas des horaires aménageables). En cas de manque de place, les élèves peuvent être inscrits sur liste d'attente.

Chant lyrique

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Jazz

Admission sur concours d'entrée, y compris pour l'année d'initiation.

Théâtre

Admission en Atelier tremplin sur inscription par ordre d'arrivée, dans la limite des places disponibles. Admission en 1^{er} cycle sur concours d'entrée pour tous les élèves.

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition - Gravure musicale

Admission sur avis de l'enseignant.

Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano

Admission sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre

Admission en initiation sur avis de l'enseignant. Admission en 3^e cycle et au-delà sur concours d'entrée.

Chœurs - Ensembles vocaux

Admission sur concours d'entrée et test de Formation musicale.

Danse

Admission sur concours d'entrée (certificat médical de non contre-indication exigé).

CANDIDATS NON DÉBUTANTS

Instrument

Admission sur concours d'entrée en juin ou en septembre. Pour les élèves provenant d'autres CRR, intégration directe par mutation, sous réserve de places disponibles (sauf cycle spécialisé Grand Est soumis à un concours d'entrée). Un test de formation musicale permettra de déterminer le niveau de l'élève (sauf élèves provenant d'autres CRR).

Analyse musicale - Histoire de la musique - Commentaire d'écoute - Écriture - Composition - Gravure musicale

Admission sur avis de l'enseignant. Pré-requis exigé : niveau 3^e cycle en Formation musicale.

Accompagnement au piano - Improvisation à l'orgue - Direction d'orchestre

Admission en 3^e cycle et en cycle spécialisé sur concours d'entrée, après préparation effectuée avec l'enseignant dès la rentrée.

Chant lyrique - Jazz - Danse - Théâtre

Admission sur concours d'entrée après un stage dans la classe.

En théâtre, le concours d'entrée à partir du 2^e cycle ne concerne que les élèves extérieurs.

À NOTER

Clôture des inscriptions 15 jours avant la date du concours (sauf cycle spécialisé régional musique - date limite communiquée par l'administration).

À NOTER

Le calendrier des inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2022/2023 sera communiqué dans le courant de l'année. Pour les anciens élèves, les places ne sont plus garanties au-delà de la date limite de réinscription.

MODALITÉS D'ADMISSION

Classes à Horaires Aménagés

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Les élèves désirant entrer dans l'une des classes à horaires aménagés (CHAM pour la musique, CHAD pour la danse), après dépôt d'un dossier d'inscription dans les délais impartis, doivent passer un test d'entrée.

Trois choix de disciplines sont requis, les élèves étant admis dans l'une des disciplines demandées, en fonction des places disponibles.

Pour l'entrée en CE1, les tests ne demandent pas de pré-requis musicaux et ont lieu au cours du deuxième trimestre de l'année scolaire précédente.

Sont dispensés de ce test, les élèves provenant d'un autre établissement de même niveau de classement (CRR) ayant produit une attestation de scolarité, ou les élèves déjà inscrits en filière Hors Temps Scolaire (HTS) au Conservatoire régional du Grand Nancy (CRGN). Les demandes d'admission, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission où siègent le Directeur du CRGN et/ou un ou plusieurs membres de la direction du CRGN, des personnels de l'Éducation nationale dont le Directeur de l'école, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Sur avis de la commission, l'admission est prononcée par le Directeur d'école et communiquée aux familles par l'Inspection académique.

COLLÈGE

Les demandes d'affectation, présentées par les familles, sont étudiées dans le cadre d'une commission où siègent le Directeur du Conservatoire et/ou un ou plusieurs membres de la direction du Conservatoire, des personnels de l'Éducation nationale, dont le principal du collège, et des représentants des parents. Cette commission est présidée par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) de Meurthe-et-Moselle.

Parallèlement à cette demande, les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour évaluer leur niveau instrumental. Sur avis de la commission, l'Inspecteur

d'académie affecte les élèves dans le collège concerné et le principal procède ensuite à l'inscription dans la classe correspondante. Sur proposition du jury du concours d'entrée, les élèves non admis en classes à horaires aménagés peuvent éventuellement poursuivre leur scolarité au Conservatoire en filière Hors Temps Scolaire (HTS).

IMPORTANT (école élémentaire et collège)

Un décalage d'un an maximum entre la classe et le niveau instrumental, vocal ou de Formation musicale requis (cf. tableau page suivante) est possible. Dans ce cas, l'élève se voit en obligation de réussite à l'examen de fin de cycle dès le 1^{er} passage. Une sortie de la filière CHAM/CHAD est impérative à partir de 2 ans de décalage entre la classe et le niveau instrumental, vocal ou de Formation musicale requis.

LYCÉE (BACCALAURÉAT S2TMD)

L'affectation est décidée par l'Inspection académique après avis du Directeur du Conservatoire. Les élèves qui ne sont pas déjà inscrits au Conservatoire doivent passer un concours d'entrée pour être admis préalablement au Conservatoire (sauf s'ils proviennent d'un autre CRR).

CLASSE	NIVEAU REQUIS		
	FORMATION MUSICALE	INSTRUMENT - FILIÈRE VOIX	DANSE
CE1	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} année	Initiation
CE2	1 ^{er} cycle - 2 ^e année	1 ^{er} cycle - 2 ^e année	1 ^{er} cycle - 1 ^{re} phase
CM1	1 ^{er} cycle - 3 ^e année	1 ^{er} cycle - 3 ^e année	1 ^{er} cycle - 2 ^e phase
CM2	1 ^{er} cycle - 4 ^e année	1 ^{er} cycle - 4 ^e année	1 ^{er} cycle - 3 ^e phase
6^E	2 ^e cycle - 1 ^{re} année	2 ^e cycle - 1 ^{re} année	2 ^e cycle - 1 ^{re} phase
5^E	2 ^e cycle - 2 ^e année	2 ^e cycle - 2 ^e année	2 ^e cycle - 2 ^e phase
4^E	2 ^e cycle - 3 ^e année	2 ^e cycle - 3 ^e année	2 ^e cycle - 3 ^e phase
3^E	2 ^e cycle - 4 ^e année	2 ^e cycle - 4 ^e année	2 ^e cycle - 4 ^e phase
2^{NDE}	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle
1^{RE}	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle	Milieu de 2 ^e cycle
TERMINALE	Fin de 2 ^e cycle	Fin de 2 ^e cycle	Fin de 2 ^e cycle

MODALITÉS D'ADMISSION

Musicologie

Cycle universitaire - Licence de musicologie

Les candidats doivent être titulaires d'un Baccalauréat. Admission sur entretien d'orientation au Conservatoire (et pour certaines disciplines, sur concours d'entrée). Deux sessions sont organisées, l'une en fin d'année, l'autre en septembre. Inscription simultanée à l'Université et au Conservatoire. Les étudiants en musicologie ne sont pas concernés par les âges d'entrée dans les cycles, toutefois, en cas d'abandon des études de musicologie en cours de Licence ou à la fin de la Licence, tout étudiant dont l'âge n'est pas conforme à l'âge requis (voir tableau page suivante) ne peut poursuivre sa scolarité au sein du Conservatoire. Au-delà de la Licence, les études au Conservatoire sont possibles en fonction des places disponibles.

MODALITÉS D'ADMISSION

Conditions d'âge à l'entrée dans les cycles

DISCIPLINE	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE		2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	SPÉCIALISÉ		
	ÂGE MINI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI. 1C1	ÂGE MAXI. 1C2 ET +	ÂGE MAXI.	ÂGE MAXI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI.
VIOLON	6	7	10	12	16	20	-	26
ALTO	6	7	13	16	19	23	-	26
VIOLONCELLE	6	7	12	15	18	22	-	26
CONTREBASSE	6	7	20	23	26	30	-	26
FLÛTE	6	7	13	16	19	23	-	26
HAUTBOIS	6	7	13	16	19	23	-	26
BASSON	6	7	20	23	26	30	-	26
CLARINETTE	6	7	13	16	19	23	-	26
SAXOPHONE	6	7	15	18	21	25	-	26
TROMPETTE	6	7	15	18	21	25	-	26
COR	6	7	20	23	26	30	-	26
TROMBONE	6	7	20	23	26	30	-	26
TUBA	6	7	20	23	26	30	-	26
EUPHONIUM	6	7	20	23	26	30	-	26
PERCUSSIONS	6	7	15	18	21	25	-	26
PIANO	6	7	9	11	16	20	-	26

DISCIPLINE	INITIATION	1 ^{ER} CYCLE			2 ^E CYCLE	3 ^E CYCLE	SPÉCIALISÉ	
	ÂGE MINI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI. 1C1	ÂGE MAXI. 1C2 ET +	ÂGE MAXI.	ÂGE MAXI.	ÂGE MINI.	ÂGE MAXI.
ORGUE INTERPRÉTATION	6	7	18	21	28	20	-	26
ORGUE IMPROVISATION	-	-	-	-	-	-	-	-
GUIPURE	6	7	13	16	19	23	-	26
HARPE	6	7	13	16	19	23	-	26
CHANT FEMME	-	17	25	25	27	31	-	29
CHANT HOMME	-	18	28	28	30	34	-	32
THÉÂTRE	13	ÂGE MINIMUM DU CYCLE 1 AU CYCLE 3 : 15					18	25
ÉRUDITION	-	-	-	-	28	30	-	32
VIOLON BAROQUE	6	7	-	-	-	-	-	-
FLÛTE À BEC	6	7	18	21	28	30	-	26
TRAVERSO	6	7	-	-	-	-	-	-
CORNET À BOUQUIN	6	7	-	-	-	-	-	-
VIOLE DE GAMBE	6	7	18	-	-	-	-	-
CLAVECIN	6	7	18	21	28	30	-	26
JAZZ	-	-	30	30	30	30	-	30
DANSE CLASSIQUE	7	8	9	11	16	20	-	17
DANSE CONTEMPORAINE	7	8	9	11	16	20	-	17
DANSE JAZZ	7	8	9	11	16	20	-	17